

**AVIS IMPORTANT  
AUX MÉDIATEURS FAMILIAUX DU QUÉBEC  
PROJET-PILOTE  
SOS MÉDIATION FAMILIALE-VIOLENCE CONJUGALE**

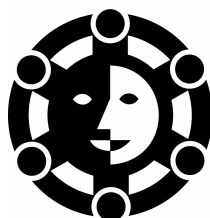
**LANCEMENT DU CENTRE D'APPEL SANS FRAIS  
LIGNE 1-877-904-1836 ou 514-904-1836  
12 AVRIL 2010**



Association  
de médiation familiale  
du Québec



REGROUPEMENT DES MAISONS  
POUR FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCE CONJUGALE



**COAMF**

**à cœur d'homme**  
Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

Ce projet pilote d'une année inclut deux volets : une formation de six heures dispensée gratuitement à un certain nombre de médiateurs familiaux et un centre d'appel. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Habilitier les médiateurs familiaux à reconnaître la présence de violence conjugale chez les couples qu'ils rencontrent;
- Soutenir les médiateurs familiaux pour permettre l'intervention la plus sécuritaire pour le conjoint victime de violence conjugale<sup>1</sup>, le conjoint ayant des comportements violents et leurs enfants pour les aider à référer, à mieux intervenir ou mettre fin à la médiation;
- Permettre aux médiateurs d'intervenir de façon adaptée en collaboration avec les organismes spécialisés en violence conjugale;

---

<sup>1</sup> Selon le ministère de la Sécurité publique, en 2008, 82% des personnes victimes de crimes commis dans un contexte conjugal sont des femmes et 18% sont des hommes.

Parallèlement aux huit formations dispensées entre septembre 2009 et septembre 2010, un centre d'appel provincial est mis sur pied et sera opérationnel à compter du 12 avril 2010. Des consultants (voir la liste en annexe 1) seront disponibles pour soutenir les médiateurs qui feront face à des situations de violence conjugale dans leur pratique. Ces derniers seront invités à laisser un message à un des consultants de garde qui les rappellera au plus tard le lendemain (du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures, sauf les jours fériés). Ce centre d'appel devrait répondre aux diverses questions des médiateurs qui seront dirigées vers l'une des trois options de la boîte vocale (voir la marche à suivre ci-jointe en annexe 2).

Une recherche évaluera les bienfaits de la formation de 6 heures et de l'utilisation du centre d'appel sur la pratique des médiateurs familiaux qui l'auront utilisé. Ces derniers seront donc appelés à remplir un questionnaire d'évaluation.

Nous vous invitons à utiliser ce nouveau service gratuit et confidentiel, rendu disponible grâce à une subvention du Ministère de la justice du Québec ainsi que la collaboration établie entre tous les partenaires impliqués.

Pour obtenir réponse à vos interrogations contactez le Centre d'appel SOS Médiation familiale-Violence conjugale au **1-877- 904-1836 ou 514-904-1836.**

Dans le cadre de votre pratique de la médiation familiale,

***Vous vous demandez si le couple devant vous vit de la violence conjugale, mais vous n'en êtes pas certain.***

***Vous vous inquiétez pour la sécurité d'un des deux conjoints ou pour celle des enfants.***

***Vous craignez d'aborder directement la question de la violence conjugale.***

***Vous vous demandez s'il vaudrait mieux mettre fin à la médiation ou continuer en adaptant le processus.***

Ce service de consultation téléphonique est pour vous, n'hésitez pas à appeler.

Pour plus amples informations, contactez :

- Pour le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), Responsable du comité violence et médiation, Madame Lorraine Filion, tél. 514-393-2286 ;
- Pour l'Association de médiation familiale du Québec, Représentante au Comité violence et médiation du COAMF, Me Violaine Belzile, tél. 514-271-2486 ;
- Pour à cœur d'homme, - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, Directeur, Monsieur Sylvain Lévesque, tél. 418-660-7799 ou 1 877 660-7799 ;
- Pour le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Coordinatrice des dossiers politiques, Madame Louise Riendeau, tél. 514-878-9134 poste 223.

**Pour obtenir de l'aide via le centre d'appel  
SOS médiation familiale – Violence conjugale**

Lorsque vous composerez le numéro 1-877-904-1836 ou 514-904-1836  
voici les options qui s'offriront à vous :

**Ligne 1**

*Pour toute question concernant  
l'identification de la violence  
conjugale, les ressources pour les  
femmes victimes et l'évaluation de  
leur sécurité, appuyez sur le 1*

Mandat de la consultante ligne 1 :

- Comment identifier la présence de violence conjugale et la distinguer de la violence circonstancielle et du haut niveau de conflit?
- Comment informer les victimes sur les ressources d'aide et les inviter à consulter?
- Comment évaluer la sécurité des victimes et de leur entourage et évaluer l'intervention qui assurera la sécurité des personnes en cause?

Ces appels seront pris en charge par une consultante du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

**Ligne 2**

*Pour toute question concernant des  
conjointes ayant des comportements  
violents, les ressources pour ces  
conjointes, l'évaluation de leur*

*sécurité et celle du médiateur,  
appuyez sur le 2*

Mandat du(de la)consultant(e)ligne 2 :

- Comment aborder la question de la violence avec le conjoint ayant des comportements violents?
- Comment les informer des ressources d'aide et les inviter à consulter?
- Comment intervenir en cas de danger pour leur propre sécurité, celle de leur entourage ou celle du médiateur?

Ces appels seront pris en charge par un(e) consultant(e) d'à cœur d'homme  
- Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

**Ligne 3**

*Pour toute question concernant le  
processus de médiation, les stratégies  
d'intervention du médiateur et autre  
demande, appuyez sur le 3*

Mandat du(de la)consultant(e)ligne 3 :

- Comment tirer avantage de l'utilisation des outils de dépistage au cours de la médiation?
- Comment mettre en place un processus adapté (caucus, mesures de sécurité, engagement à ne pas contacter l'autre conjoint, séances de médiation en navette.....)?
- Comment terminer ou se retirer de la médiation sans mettre en péril la sécurité des personnes?
- Analyser toutes les autres demandes et référer soit à un autre consultant soit à une autre ressource externe.

Ces appels seront pris en charge par un médiateur ou une médiatrice ayant été sélectionné(e) par les membres médiateurs qui composent le comité violence et médiation du COAMF.

### **Marche à suivre, étape par étape :**

Vous serez invités à laisser un message sur la boîte vocale choisie

1. Identifiez vers quelle ligne diriger votre appel.

Pour faciliter le travail du consultant ou de la consultante,

2. Résumez la question ou le problème pour lequel vous souhaitez obtenir de l'aide;
3. Si vous avez des attentes particulières indiquez-les;
4. Donnez votre nom;
5. Indiquez à quel numéro de téléphone vous pouvez être rappelé;
6. Indiquez à quel moment, il sera plus facile de vous joindre;
7. Si vous avez besoin d'un retour d'appel à un moment précis, indiquez-le;

Au moment où vous recevrez le retour d'appel, le consultant ou la consultante vous demandera si vous avez déjà consulté le centre d'appel SOS médiation familiale – Violence conjugale pour ce même dossier. Si tel est le cas, ayez en main le numéro qu'on a assigné à ce dossier.

Après l'appel, on vous demandera de remplir, en ligne, un questionnaire d'évaluation du service.

Pour accéder à ce questionnaire, il vous suffira d'aller sur [www.giesconseil.ca](http://www.giesconseil.ca) et de suivre les directives.

## ANNEXE 2 COURTE BIOGRAPHIE DES CONSULTANTS

### Pour le groupe des médiateurs :

**Daniel Camozzi** possède une maîtrise en service social. Il a œuvré au Service de médiation à la famille du Centre Jeunesse de Montréal comme médiateur et superviseur pendant plus de 25 ans. Depuis 2006, il travaille en pratique privée comme superviseur et formateur au Québec et en Europe. Il est particulièrement intéressé aux standards de pratique en médiation familiale et à la problématique de la violence conjugale.

**Jean-Claude Plourde** est travailleur social. Il possède une formation théorique et pratique en thérapie conjugale et familiale (approche systémique). De 1978 à 1981, il fut chargé de projet et responsable d'une équipe d'intervenants en milieu policier (CUM). On y pratiquait la médiation pour adulte entre victimes et responsables de délits à caractère criminel pour conclure une entente de dédommagement. De 1981 à 1997, il a œuvré au Service de médiation à la famille en tant que médiateur et superviseur de stagiaires. Il poursuit son implication en médiation familiale en cabinet privé depuis 1997 comme médiateur et superviseur.

**Johanne Roby** est avocate depuis près de 20 ans, spécialisée en tant que médiatrice accréditée depuis 1997, superviseure depuis 1998, auteure et conférencière en droit familial. La famille et les enfants ont toujours été au cœur de ses préoccupations professionnelles. La médiation est une passion pour elle.

### Pour le Réseau à cœur d'homme

**Pierre L'Heureux** est agent de Relations Humaines (psychothérapeute) en CLSC depuis 1976, intervenant, formateur et superviseur au sein du Réseau à cœur d'homme (anciennement l'ARIHV) depuis 1988. Il enseigne la résolution de conflits à la FEP de l'Université de Montréal depuis 1995.

**Daniel Blanchette**, formé en psychopédagogie de la croissance de la personne, des couples et des groupes de même qu'en administration, il a une expérience diversifiée entre autres comme superviseur clinique en milieu communautaire et intervenant en relation d'aide et animation de groupe. Il est président d'à cœur d'homme et aussi directeur et responsable clinique de l'organisme Centre d'aide pour hommes de Lanaudière CAHo.

**Renée Desmeules**, formée en criminologie et psychologie, travaille depuis 27 ans dans le domaine de la criminalité. Pendant 18 ans, elle a été directrice clinique

d'une maison de transition pour hommes et a principalement œuvré auprès d'une clientèle ayant une problématique de violence et/ou de déviance sexuelle. Depuis 2008, elle est directrice générale au Centre EX-EQUO qui offre des services en violence conjugale et en déviance sexuelle.

### **Pour le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale**

**Pascale Bouchard** est membre du Barreau du Québec depuis 1998. Elle dirige une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants depuis 2001. Impliquée au plan régional et provincial, elle siège notamment sur le comité directeur violence conjugale et médiation familiale du COAMF depuis 2007 et agit à titre de formatrice pour dispenser la formation de 6 heures aux médiateurs familiaux.

**Kim Cairnduff** est membre de l'OCCPPQ (l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec). Psychoéducatrice depuis 1987, elle est directrice de la maison Le Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île, depuis 2001. Elle est formatrice, conférencière et membre du conseil d'administration du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

**Chantal Arsenault**, formée en service social, elle travaille à la Maison l'Esther depuis 15 ans et en assure la coordination depuis l'an 2000. Elle assume la supervision clinique des intervenantes de la maison. Elle a participé à la conception et à l'animation d'ateliers de sensibilisation à la violence dans les écoles secondaires de la région et a donné différentes formations.